

**Compte-rendu de la réunion du
11 décembre 2012
à Randens**

Présents :

Aiguebelle :	M. GENON, M. TUPINIER, Mme CHRISTIN
Bonvillaret :	M. FAVRE, M. BURTIN, M. DEMMONAZ, M. FONTANET
Montsapey :	M. VOGUET, M. VIAL, M. FARGEAS, M. MARTI
Randens :	M. RICO-PEREZ, M. PITTON, M. LETACQ
Pour le Conseil Général :	M. MOUREMBLES, M. SERGENT

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2012.
L'ordre du jour est accepté.

1. Intégration des autres communes de la communauté de communes dans le syndicat

Le Président rappelle la délibération du Comité Syndical du 29 novembre 2012, demandant le report de la décision d'intégrer d'autres communes au syndicat.

Le Président fait part de nouveaux éléments qui lui ont été présentés lors de la réunion du 06 décembre 2012 à la Communauté de Communes, avec le Conseil Général et les communes.

En effet, le Conseil Général a rappelé lors de cette réunion que :

- seules les communes qui se regroupent en syndicats bénéficieront d'aides,
- les syndicats doivent pratiquer une politique d'ouverture vis-à-vis des communes qui souhaiteraient les intégrer.

Au vu de ces éléments, la délibération du 29 novembre doit donc être annulée.

Il est rappelé que les communes qui vont adhérer devront prendre en charge leurs dettes ainsi que le financement des investissements prévus dans la programmation, pour les 7 ans à venir. Passé cette période, cette disposition sera caduque puisque le syndicat prendra en charge l'ensemble des travaux des communes. Ce sera alors au comité syndical de définir un nouveau programme d'investissements en fonction des besoins et des urgences de chaque commune.

Il est précisé également que le syndicat restera indépendant et ne fera pas partie de la Communauté de Communes Porte de Maurienne.

Le Conseil Général propose également d'établir une convention avec chaque nouvelle commune souhaitant adhérer au syndicat. L'objet de cette convention serait de fixer un tarif de l'eau supérieur pour les communes qui auraient des difficultés à financer leurs investissements prévus dans la programmation. La différence entre le prix de l'eau dans la commune ayant signé la convention et le prix pratiqué par le syndicat, permettrait à la commune d'autofinancer ses travaux.

Il serait souhaitable que cette convention soit proposée aux nouvelles communes avant qu'elles aient délibéré pour accepter l'intégration au syndicat.

Le Président évoque également les conséquences d'ordre pratique qu'aura l'intégration d'autres communes : modification des statuts, accélération des démarches pour la création d'un poste de technicien, modification du poste d'adjoint administratif....

Enfin, il est précisé que les communes d'Argentine et St-Léger ne souhaitent pas intégrer le syndicat. L'intégration porterait donc sur 4 nouvelles communes : Montgilbert, St Georges d'Hurtières, St Alban d'Hurtières et St Pierre de Belleville.

Compte-tenu de toutes ces informations, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'annuler la délibération du 29 novembre 2012,
- d'intégrer les 4 nouvelles communes avec mise en place d'une convention.

Un projet de convention sera proposé au comité syndical pour approbation, puis le document sera envoyé aux nouvelles communes.

Une fois que les communes auront délibéré pour intégrer le syndicat et accepter la convention, le syndicat délibérera pour accepter l'intégration de ces communes.

2. DIVERS

2.1 : Ligne de trésorerie

Il est rappelé qu'une ligne de trésorerie de 50 000 € avait été ouverte par le Crédit Agricole des Savoie pour une durée de 8 mois.

Cependant, étant donné le retard dans la facturation aux abonnés, le syndicat n'a pas pu percevoir les recettes attendues, et la ligne de trésorerie ne peut être remboursée.

Le Crédit Agricole des Savoie propose une prorogation du contrat initial avec le même taux et dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte la proposition du Crédit Agricole des Savoie et autorise le Président à la signer.

2.2 : Travaux Montsapey

Le Président fait part au comité syndical d'un courrier de l'Agence de l'Eau, qui répertorie les travaux qui ne bénéficieront pas d'aides de l'Agence.

Parmi ces rejets figurent les travaux de Montsapey (renforcement de la route de l'Eglise), alors que ceux-ci figurent dans la convention signée avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, et devaient bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau.

Des précisions seront demandées à la personne en charge du dossier et transmises ultérieurement au comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Randens, le 11 décembre 2012

